



DOSSIER DE PRESSE

Qui sommes-nous ?

LE GROUPEMENT

Créée par la loi de réforme des retraites du 20 janvier 2014, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Les membres du GIP



LES MISSIONS

L'Union Retraite est chargée du **pilote** stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Elle poursuit également la mission de droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010, assurée jusqu'alors par le GIP Info Retraite.

L'ÉQUIPE UNION RETRAITE

L'Union Retraite dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine de personnes, pour la plupart issues des régimes de retraite, qui travaille avec les régimes à :

- donner de la lisibilité, essentielle à la confiance dans le système de retraite ;
- simplifier la retraite, en développant une offre de services innovante.

LA GOUVERNANCE

L'Union Retraite se compose :

- d'instances délibérantes (assemblée générale et conseil d'administration) et consultatives (comité de coordination stratégique et comité des usagers) ;
- de divers comités et groupes de travail (comités de pilotage, comités techniques, comités projets, groupes transverses, groupes de travail...).

LES DATES CLÉS

- 20 janvier 2014** La loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites définit les missions de l'Union Retraite.
- 7 novembre 2014** L'assemblée générale approuve la [convention constitutive](#) destinée à prendre en compte les nouvelles missions assignées au GIP par la loi. Le GIP Info Retraite devient l'Union Retraite.
- 18 décembre 2014** Le [conseil d'administration](#) élit son président Gérard Rivière et ses deux vice-présidents Didier Weckner et Alain Gaillard, remplacé depuis par Claude Domeizel.
- 23 février 2015** L'Union Retraite se dote d'une feuille de route ambitieuse sous la forme d'un [contrat d'objectifs pluriannuels 2015-2018](#). Ce contrat, élaboré et négocié avec l'État sur quatre ans, comprend quatre axes et vingt et une fiches projets. Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration du GIP et signé par la ministre des affaires sociales, le président du GIP et son directeur le 23 février 2015, puis par le ministre des finances et le secrétaire d'état au budget.
- 20 novembre 2017** Le conseil d'administration désigne Stéphane Bonnet nouveau directeur de l'Union Retraite. Il remplace Jean-Luc Iazard, nommé secrétaire général auprès du haut-commissaire à la réforme des retraites.
- 11 décembre 2017** Didier Weckner est élu à la présidence de l'Union Retraite. Il remplace Gérard Rivière. Ce dernier est désormais premier vice-président aux côtés de Claude Domeizel.
- 22 novembre 2018** Le conseil d'administration de l'Union Retraite valide sa [feuille de route 2019-2020](#). Elle réaffirme le groupement comme acteur, expert et apporteur de solutions inter-régimes transverses. Elle oriente l'inter-régimes de retraite vers toujours plus de simplification et de mutualisation.

Quelles sont nos réalisations ?

Dans le cadre de ses missions, l'Union Retraite et les régimes développent des services en ligne pour rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les assurés.

Ces services sont identifiés sous la marque **Info Retraite** et accessibles par tous les assurés, quels que soient leur âge, leur statut et leur parcours professionnel.

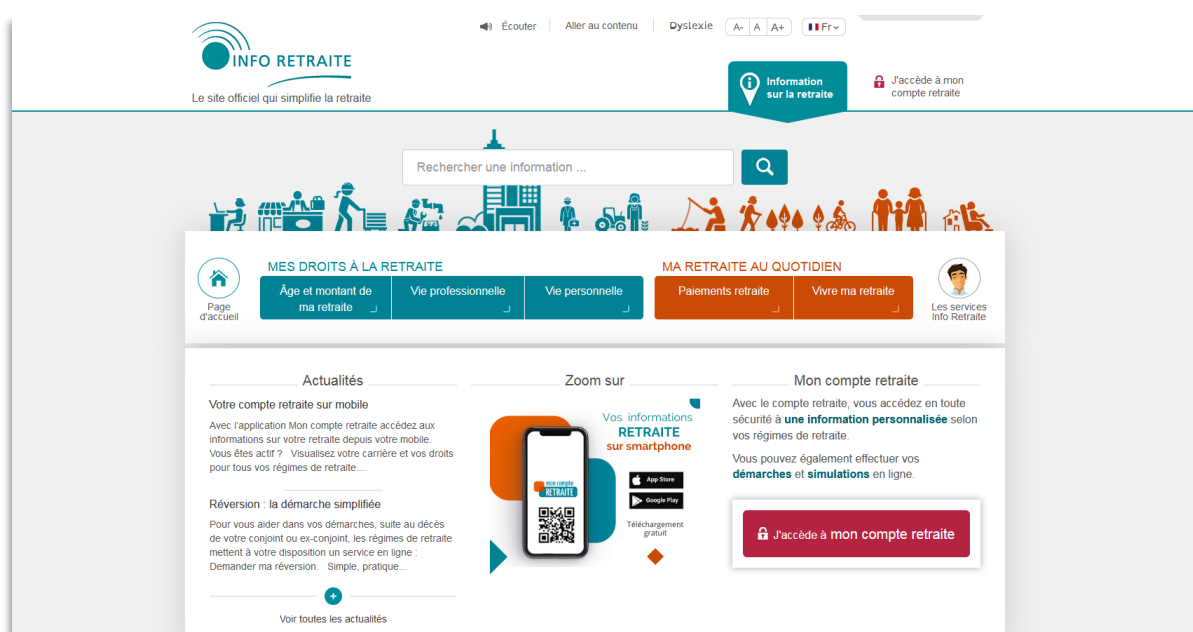


Les services Info Retraite sont disponibles sur le site internet commun à tous les régimes de retraite : www.info-retraite.fr en se connectant au compte retraite.

INFO-RETRAITE.FR

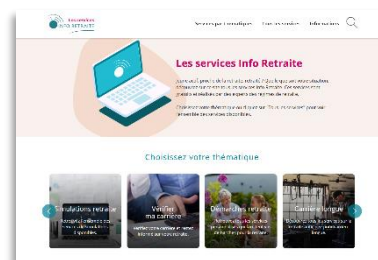
Le site internet www.info-retraite.fr permet aux assurés, quels que soient leurs régimes d'affiliation et leur situation professionnelle, d'accéder simplement à l'ensemble des informations sur leur retraite et sur la retraite en général : articles thématiques, infographies...

Info-retraite.fr facilite également les démarches retraite des assurés en proposant un seul et unique point d'entrée à un bouquet de services en ligne : le compte retraite.



Zoom sur...

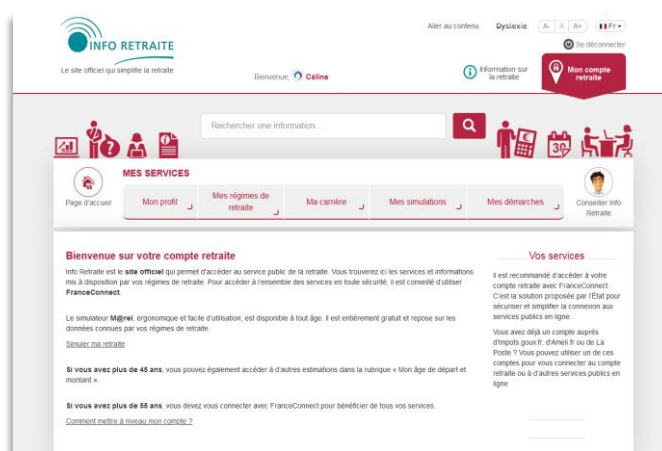
services.info-retraite.fr présente l'offre de services Info Retraite de façon claire et oriente le plus simplement possible les assurés vers le ou les services qui correspondent le mieux à leurs besoins. Sur services.info-retraite.fr, ils découvrent ou retrouvent tous les services Info Retraite disponibles avec ou sans connexion au compte retraite. Plus d'informations [en cliquant ici](#).



LE COMPTE RETRAITE

Le compte retraite permet aux assurés de disposer, sur un seul espace sécurisé en ligne, d'un ensemble de services utiles pour leur retraite : les services Info Retraite.

5,4 millions de comptes retraite créés depuis l'ouverture fin 2016



Des services Info Retraite pour...

... LES ACTIFS

. *Mon relevé de carrière*

Télécharger un récapitulatif de ses droits à la retraite acquis (nombre de points et de trimestres).
[À tout âge]

. *Mon estimation retraite*

Obtenir un récapitulatif de ses droits acquis et une estimation du montant de la retraite à plusieurs âges de départ possibles.
[À partir de 55 ans]

. *M@rel (Ma retraite en ligne)*

Simuler le montant de sa future retraite selon différents scénarios de carrière. Le simulateur s'appuie sur les données de carrière transmises par les régimes de retraite.

[À tout âge]

. *Voir ma carrière*

Voir sa carrière en un coup d'œil année par année. Les éventuelles anomalies et/ou périodes d'activités pour lesquelles les régimes de retraite n'ont pas d'information sont signalées.

[À tout âge]

. *Corriger ma carrière*

Signaler les éventuelles anomalies et/ou périodes d'activités professionnelles détectées par le service « *Voir ma carrière* » aux régimes de retraite pour qu'ils les corrigent.

[À partir de 55 ans]

. *Demander ma retraite*

Déposer une seule demande de retraite auprès de tous les régimes de retraite.

[Au moment du départ à la retraite]

... LES RETRAITÉS

. *Mes attestations de paiement*

Télécharger son attestation de paiement retraite.

. *Mes attestations fiscales*

Télécharger son attestation fiscale pour tous ses régimes de retraite.

. *Mon historique des paiements*

Consulter et télécharger son historique de paiements retraite.

. *Ma retraite à l'étranger*

Justifier de son existence auprès de tous les régimes de retraite, en une seule fois, pour continuer à percevoir sa retraite française depuis l'étranger. Les justificatifs peuvent être transmis par internet et par courrier.

[Pour les retraités qui perçoivent des retraites française à l'étranger]

... TOUS

. *Demander ma réversion*

Déposer une seule demande de réversion auprès de tous les régimes de retraite du conjoint ou de l'ex-conjoint décédé.

. *Suivi de mes demandes*

Suivre l'état d'avancement de ses demandes de correction de carrière, de retraite et de réversion.



Zoom sur...

L'application mobile *Mon compte retraite* permet aux assurés d'accéder à leurs informations retraite directement depuis leur smartphone (droits à la retraite acquis, simulations retraite, consultations des paiements et téléchargement d'attestations fiscales, actualités retraite). L'application est disponible gratuitement sur les stores d'Apple et de Google. Plus d'informations [en cliquant ici](#).



Parallèlement aux services Info Retraite, des **outils** - accessibles sans connexion au compte retraite - sont disponibles. Ils ont pour objectif d'**apporter un premier niveau d'information sur la retraite**, sur des sujets en lien avec le cumul emploi-retraite, le départ anticipé pour carrière longue ou handicap ou encore les droits à la retraite pour les expatriés.

En plus des projets de simplification, l'Union Retraite continue la mise en œuvre du droit à l'information retraite.

LE DROIT À L'INFORMATION

Le droit à l'information a été mis en place par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites qui instaure un droit individuel des assurés à être informés sur leur retraite. Cette loi a été renforcée par celle de novembre 2010.

Le droit à l'information a pour objectif d'**informer, de manière systématique, les assurés sur leurs droits connus des régimes de retraite et sur ceux qu'ils sont susceptibles d'acquérir** afin de leur éviter des pertes de droits. Il concerne l'ensemble des assurés, tout au long de leur vie professionnelle.

La mise en œuvre concrète du droit à l'information remonte à 2007 avec l'envoi par courrier, dans une enveloppe bleue caractéristique, des premiers documents : le relevé de carrière (ou relevé de situation individuelle) et l'estimation retraite (ou estimation indicative globale). L'envoi de ces documents est automatique. Il est réalisé chaque année aux assurés dès leurs 35 ans puis tous les cinq ans. L'envoi de ces documents se fait de plus en plus par voie dématérialisée.

Plus d'informations sur les services du droit à l'information [en cliquant ici](#).

Enfin, l'Union Retraite poursuit ses travaux sur la mutualisation des procédures et moyens entre régimes.

La sortie du service en ligne *Ma retraite à l'étranger* et la première mise en service du répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) en 2019 traduisent cette volonté. Depuis 2018, le groupement a entrepris des travaux pour construire le schéma directeur du système d'information retraite. Ils se poursuivent actuellement.

Zoom sur...

Le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) est un projet ambitieux et innovant pour l'ensemble du système de retraite français. Il doit aboutir à la construction d'une base unique et centralisée regroupant l'ensemble des informations de carrière des assurés nécessaires à la définition de leurs droits. Cette base servira au calcul de la retraite au moment de la liquidation.

Les communiqués de presse et les dossiers de presse de l'Union Retraite sont accessibles [en cliquant ici](#).

- Chiffres clés -

5,4 millions de comptes retraite créés au 31/09/2019
+ 1,5 million par rapport à septembre 2019

3,5 millions de simulations réalisées sur M@rel entre
janvier et septembre 2020
Plus de simulations que sur toute l'année 2019

10 millions depuis le l'ouverture du service en février 2017

298 000 demandes de retraite déposées depuis le
service en ligne entre janvier à août 2020
Objectif de l'année 2020 (300 K demandes) presque atteint en seulement 8 mois

50 % des demandes de retraite déposées par ce canal

+ de 2 200 demandes de réversion déposées depuis
le service en ligne, 40 jours seulement après son ouverture
Taux d'usage du service ~ 10 à 15 %

3,7 millions de consultations du service
Mes attestations de paiement entre janvier et août 2020 (vs 800 K en 2019)

